



**Décision n° CODEP-LYO-2020-043331 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 septembre 2020 autorisant l'Institut Max Von Laue-Paul Langevin à modifier de manière notable les modalités d'exploitation autorisées du Réacteur à haut flux de l'INB n° 67**

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret n° 94-1042 du 5 décembre 1994 portant nouvelle autorisation de création par l'Institut Max von Laue-Paul Langevin d'une installation dénommée Réacteur à haut flux, sur le site de Grenoble (Isère) ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l'ASN référencé CODEP-LYO-2020-041222 du 17 août 2020 ;

Vu la demande d'autorisation de modification temporaire de la limite d'irradiation maximale de la cheminée du bloc-pile transmise par courrier DRe FC/nvt 2020-0749 du 17 juillet 2020, ensemble les éléments complémentaires apportés par courrier DRe FC/nvt 2020-0849 du 21 août 2020,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'ILL, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier les modalités d'exploitation autorisées de l'INB n° 67 dans les conditions prévues par sa demande du 17 juillet 2020 susvisée.

**Article 2**

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 3**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 9 septembre 2020.

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et par délégation,  
Le directeur des déchets,  
des installations de recherche et du cycle,  
Signé par :**

**Christophe KASSIOTIS**